



TRESORERIE de VITTEL

DÉLÉGATION de SIGNATURE

Remplace et annule les délégations précédemment accordées

Le comptable, responsable de la trésorerie de VITTEL, suivant décision du 05/05/2010

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er} : Délégation générale est donnée aux agent(s) désigné(s) ci-après, à l'effet :

- d'opérer les recettes et les dépenses,
- de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues,
- d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements,
- de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées,
- de signer récépissés, quittances et décharges,
- de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration,
- de le représenter auprès des agents de l'administration des Postes pour toute opération,
- de signer tous actes d'administration et de gestion de la trésorerie.

Nom et prénom	Grade
OLIVON Serge	Inspecteur
CHRETIEN Simone	Contrôleur
GERARD Sandrine	Contrôleur

Article 2 : Pour l'action en recouvrement, délégation spéciale est donnée, à l'effet de signer :

1°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-dessous :

Nom et prénom	Grade	Durée maximale des délais de paiement *	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé*
OLIVON Serge	Inspecteur	illimitée	illimitée
GERARD Sandrine	Contrôleur	12 mois	10 000€
DORMOIS Anne	AA P	6 mois	5 000€
SOYER Rachel	AA P	6 mois	5 000€

2°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuite et les déclarations de créances, aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom	Grade	Actes autorisés *
OLIVON Serge	Inspecteur	Tous actes
GERARD Sandrine	Contrôleur	Tous actes
CHRETIEN Simone	Contrôleur	Tous actes



* préciser éventuellement si des restrictions existent (commandements, OTD, saisies, actions en justice...)

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture

Fait à, VITTEL le 19/10/2018

Le mandant,
Yves MORE
Comptable de la trésorerie de VITTEL

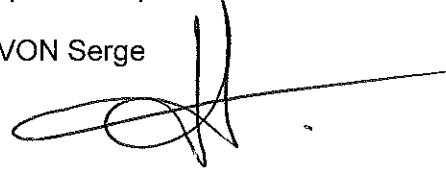
Bon pour pouvoir

Les mandataires,

Bon pour acceptation

OLIVON Serge



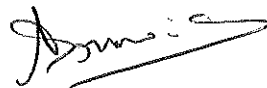
CHRETIEN Simone



GERARD Sandrine



DORMOIS Anne



SOYER Rachel

